

LE RAPPORT ROBILLARD

Conseil confédéral 23, 24 et 25 septembre 2015 Rapport de la Commission de révision permanente des programmes

CAP SUR LA PERFORMANCE

Juin 2015



RESTREINDRE LA PLACE DE L'ÉTAT

Qui :
Lucienne Robillard
Claude Montmarquette
Robert Gagné
Michèle Bourget
Mireille Fillion

RAPPEL DU MANDAT DE LA COMMISSION : DIXIT LA COMMISSION

- S'assurer que les programmes répondent à un besoin prioritaire des citoyennes et des citoyens et qu'ils relèvent de la mission de l'État
- Vérifier si les programmes sont administrés de manière efficace et efficiente, et si la structure de gouvernance en place est appropriée
- S'assurer que le mode de financement des programmes est adéquat et conforme à la capacité de payer des citoyennes et des citoyens
- S'assurer que les programmes sont soumis à un processus d'évaluation continue

LE RAPPORT EN 4 VOLUMES

Volume 1

- Les fondements d'un « État performant »
- La mise en place d'un mécanisme de révision permanente des programmes

Volume 2

 Les analyses de certains programmes gouvernementaux avec une identification des pistes de réflexion

Volumes 3 et 4

Les études comparatives réalisées par le secrétariat de la Commission, par Deloitte et par l'École nationale d'administration publique, concernant les expériences hors Québec en matière de révision des programmes et la table sur l'aide financière au développement économique

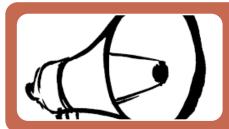
TROIS AXES D'INTERVENTION



La gestion publique



Des attaques contre des organismes publics



Un porte-voix des intentions gouvernementales

LA GESTION PUBLIQUE

- Avoir la capacité de se remettre en cause
 - Traduction : faire appel à des consultants indépendants (comprendre du secteur privé) pour pallier les carences internes et mettre en place un processus permanent d'évaluation
- Instaurer une gestion axée sur la performance
 - Traduction: utilisation de critères de performance pour décider de l'allocation des ressources parmi les programmes et déterminer la façon de dispenser les services publics. La référence au secteur privé est à peine voilée et la notion de besoins semble bien mince
- Mettre en place un gouvernement transparent, stratège et innovant
 - **Traduction**: en établissant des comparaisons, déterminer qui, du public ou du privé, est le plus apte à dispenser un service **public** au meilleur coût; la Commission réfère aussi explicitement aux organismes communautaires

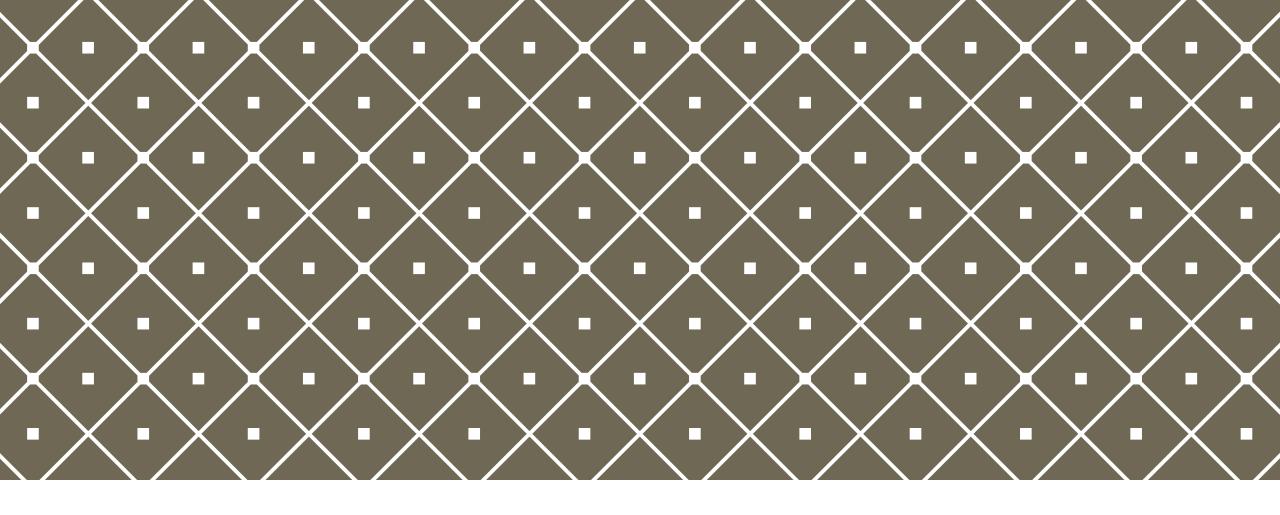
LA GESTION PUBLIQUE

- Développer une vision commune et cohérente dans une organisation simplifiée
 - **Traduction :** révision systématique de la présence gouvernementale sur le territoire du Québec et examen des structures afin de les simplifier. On parle d'un guichet unique pour les citoyennes et citoyens (Services Québec) et un autre pour les ministères (services partagés)
- Investir dans le changement
 - Traduction: réserver des sommes d'argent à l'implantation d'un processus permanent d'évaluation
- Mettre le cap sur la performance
 - Traduction: implanter une culture de performance assimilable à ce qu'on voit dans certaines entreprises du secteur privé et référer à ces dernières la dispensation de certains services publics

Résultat : 67 recommandations

LA GESTION PUBLIQUE : INSTITUTIONNALISATION ET APPROCHE INTERMINISTÉRIELLE

- Révision permanente
- Cran d'arrêt
- Cinq tables
 - Table sur l'aide financière au développement économique
 - Table sur la présence internationale du Québec
 - Table sur la culture
 - Table sur l'aide aux municipalités
 - Table sur l'emploi et la formation



DES ORGANISMES PUBLICS DANS LA MIRE

LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

La Commission de révision permanente des programmes recommande la fin du monopole détenu par la Société des alcools du Québec (SAQ), et sa mise en concurrence avec d'autres entreprises



« La fin du monopole actuel de la SAQ et l'ouverture à la concurrence amélioreraient l'efficacité du commerce des vins et des spiritueux, et profiteraient directement aux consommateurs » Lucienne Robillard



LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

La Commission met en doute la performance de la SAQ, dénonce la position de monopole et propose donc :

- De libéraliser le marché en permettant la concurrence
- De protéger les revenus du gouvernement en appliquant une nouvelle taxe à la consommation avec un taux différent qui pourrait varier en fonction du prix de l'alcool
- De maintenir la SAQ, mais l'oblige à concurrencer le marché

Ne dit pas comment il va libéraliser ce marché

L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC

<u>La Commission de révision permanente des programmes recommande au gouvernement d'envisager l'option d'un transfert d'activités au gouvernement fédéral en matière d'administration fiscale</u>

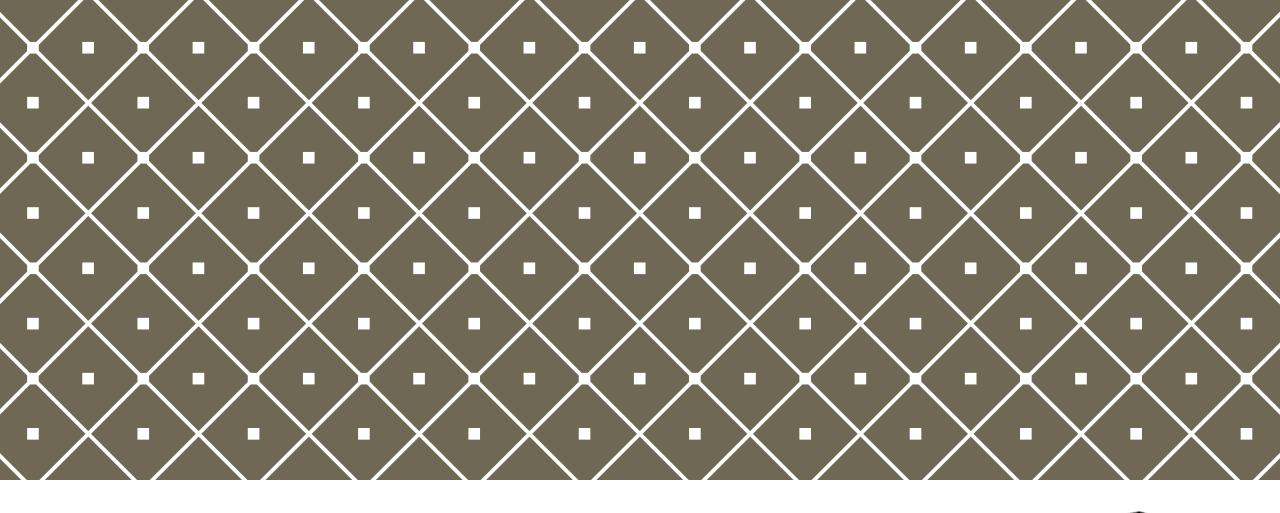


Pourquoi?

« L'existence de deux administrations fiscales constitue le principal cas de dédoublement entre les gouvernements du Québec et du Canada, justifiant une analyse serrée des enjeux en cause » Lucienne Robillard

L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC

- La Commission estime que le dédoublement coûte près de 400 millions \$ par an au gouvernement alors que Revenu Québec considère que les pertes engendrées par la disparition de cette agence conduiraient à une réduction de près de 700 millions \$ provenant de la lutte contre l'évasion fiscale
- Comme la Commission ne croit pas l'Agence du revenu, elle recommande de transférer au gouvernement fédéral, dans un premier temps, la perception des impôts des entreprises
- La Commission ne retient aucun argument sur la nécessité de préserver notre indépendance fiscale



UN PORTE-VOIX DES INTENTIONS GOUVERNEMENTALES



Recommandation no 10

Lors de l'instauration ou de la révision d'un programme, la Commission recommande que soit instauré l'examen obligatoire du mode de prestation, afin de déterminer qui, du secteur privé ou de l'État, est le plus apte à offrir le service le plus performant à meilleur coût

Recommandation no 11

La Commission recommande, par ailleurs, que le gouvernement protège le savoir-faire stratégique dans les ministères et les organismes

Recommandation n° 23

La Commission recommande que le déploiement régional des services à la population soit abordé de façon globale en tenant compte des enjeux actuels ainsi que des possibilités d'amélioration. Tous les ministères devraient revoir leur besoin en matière de directions régionales et de bureaux régionaux. Certains bureaux pourraient être regroupés sous un même toit afin de maintenir une masse critique de personnel et de partager les services administratifs. La fermeture des bureaux n'offrant pas de services directs à la population et ne pouvant maintenir une masse critique de personnel pourrait aussi être envisagée. Il y a lieu d'examiner la possibilité de délocaliser davantage certaines activités, telles que des centres d'appels, des salles de serveurs informatiques ou de développement technologique, ainsi que des centres de traitement de courrier. La délocalisation pourrait également s'appliquer à l'administration de programmes particuliers

Recommandation n° 26

La Commission recommande par ailleurs que pour toute question touchant la révision des programmes, le Comité des priorités et des projets stratégiques comprenne de façon statutaire <u>le président du Conseil du trésor</u>, le ministre des Finances et le ou les ministres concernés par les recommandations présentées lors de la discussion des recommandations

Recommandation n° 27

La Commission recommande que le mécanisme de révision soit confié à une unité administrative relevant <u>directement du président du Conseil du trésor</u>

Recommandation no 39

La question du financement des écoles privées soulève régulièrement des débats au sein de la société québécoise

Sur le plan purement budgétaire, les évaluations disponibles – avec leurs limites – permettent de conclure qu'une réduction du <u>financement public au secteur privé</u> <u>n'entraînerait pas d'économies pour le gouvernement du Québec</u>, en raison de la charge supplémentaire que représenterait le financement d'une nouvelle clientèle dans le réseau public.... Dans le dossier du financement public des écoles privées subventionnées, <u>la Commission est convaincue que les Québécois ont tout à gagner du maintien de deux réseaux exerçant une certaine forme de concurrence</u>

Recommandation n° 40

La Commission recommande au gouvernement d'examiner le Programme de crédit de taxes foncières agricoles dans le contexte de l'ensemble de l'aide accordée aux agriculteurs

En opérant une refonte du Programme, le gouvernement devra s'assurer du caractère structurant de l'aide apportée

La Commission souligne le caractère difficilement justifiable de l'obligation pour les agriculteurs de cotiser à l'Union des producteurs agricoles, pour pouvoir bénéficier du Programme. Ce critère d'admissibilité doit être retiré

Quant au Programme de perception des pensions alimentaires

- Confier clairement à un ministère porteur la détermination des orientations du Programme
- Dresser un portrait à jour de la clientèle touchée par le paiement d'une pension alimentaire, afin de s'assurer que le Programme actuel répond aux besoins de celle-ci
- Modifier la législation afin de simplifier le processus d'exemption au Programme
- Tarifer au moins une partie du coût de la perception auprès du débiteur

En santé

- La prise en compte de façon rigoureuse et systématique de la pertinence des soins
- L'allocation des ressources consacrées à la santé et aux services sociaux selon les règles du financement axé sur le patient
- L'accroissement de l'interdisciplinarité pour les soins de première ligne

Recommandation n° 55

L'aide financière aux entreprises devrait être définie dans le cadre d'une politique d'ensemble, précisant clairement les objectifs poursuivis par le gouvernement ainsi que les stratégies retenues

Recommandation no 54

En ce qui concerne l'aide fiscale, la Commission souligne la préférence qu'il faut accorder <u>aux</u> <u>réductions globales des taux de l'impôt sur le revenu des sociétés</u> et du <u>taux de la taxe sur la masse salariale</u>, plutôt qu'à des mesures ciblées ne profitant qu'à un petit nombre de secteurs d'activité

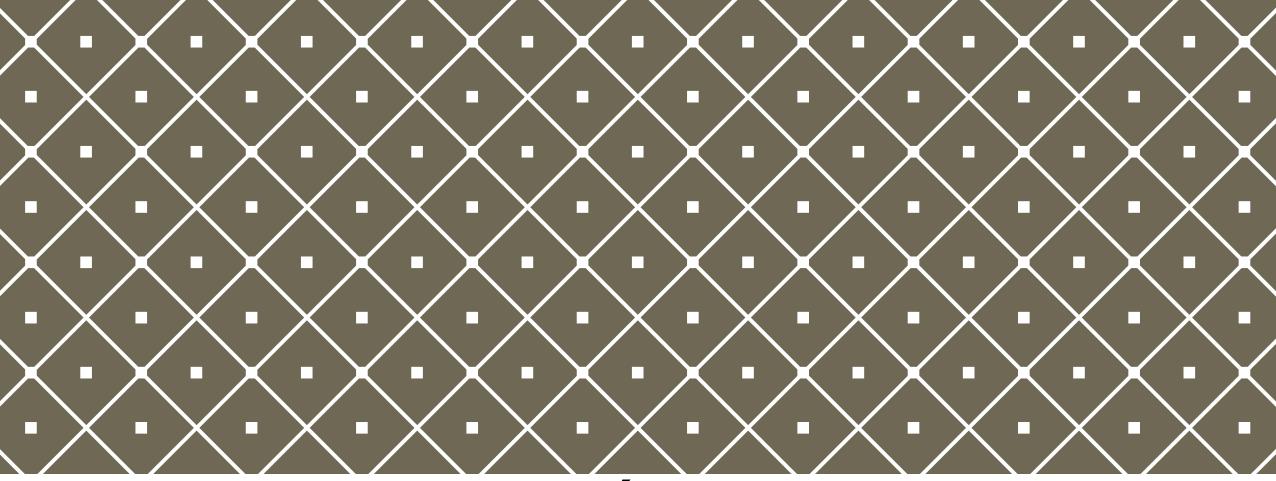
Recommandation no 58

- Le gouvernement devrait se retirer du financement des organismes <u>d'aide à l'entrepreneuriat offrant des services analogues aux services offerts dans le secteur privé</u>
- Si le gouvernement souhaite maintenir son aide aux organismes de concertation, il devrait mettre fin à la culture du financement historique et automatique, et attribuer l'aide <u>uniquement par concours</u>, aux projets jugés porteurs
- Le gouvernement devrait réévaluer la pertinence de l'ensemble des organismes d'aide à l'innovation. Il y aurait lieu de réévaluer la pertinence de chacun de ces organismes en s'interrogeant notamment sur :
 - les chevauchements possibles avec d'autres organismes ou avec les universités
 - le niveau d'autofinancement de ces organismes

Recommandation n° 67

La Commission s'interroge sur le grand nombre d'intervenants dans les réseaux de l'éducation et dans le marché du travail en matière de <u>formation et d'emploi</u>. La Commission demande à la Table sur l'emploi et la formation :

- De <u>réviser les mécanismes d'adéquation formation-emploi</u> mis en place par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
- De décrire les mécanismes d'interaction entre ces différentes instances et de présenter un processus décisionnel permettant d'effectuer les arbitrages favorisant une meilleure adéquation formation-emploi



LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

« UN EFFORT NATIONAL ESSENTIEL À LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC » MARTIN COITEUX

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

- Entend donner suite au rapport sur la question de la gestion publique
- Somme la Société des alcools et l'Agence du revenu d'améliorer la gestion de leur organisation à défaut de quoi il entend mettre en place les recommandations du rapport
- Poursuit les travaux de révision

LES TRAVAUX À VENIR

Un portrait des programmes et des organismes sera dressé afin de planifier la réalisation des autres mandats d'examen

Les mandats seront orientés vers

- 1. Programme : examen de la pertinence, de l'efficacité ou de l'efficience
- 2. Processus et structure : examen du mode de livraison et de la gouvernance
- Financement : examen du mode de financement, en collaboration avec le ministère des Finances
- 4. Évaluation continue : mise en place de mécanismes de planification, de suivi et d'évaluation des programmes

À L'OUVERTURE DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE RAPPORT GODBOUT

Le ministre des Finances, Carlos J. Leitão, a déclaré qu'il entend donner suite à la recommandation du rapport Godbout soit de diminuer les impôts et d'augmenter les taxes à la consommation et les tarifs





DES ACTIONS À POURSUIVRE!

